Image not found or type unknown

Litige XXXXXX et prescription

Par **Kim9292**, le **15/11/2016** à **16:27**

Bonjour

Nous avons souscrit un abonnement téléphonique mobile chez xxxxxx en 2011. Nous avons "offert" la puce concernée à un membre de la famille qu'il a par la suite résiliée en Mars 2012.Resiliation effectuée par téléphone auprès d'un conseiller qui nous a certifié la prise en compte.
Or, cela n'a jamais été prise en compte et bien sûr les prélèvements ont continué alors que nous avons arrêté les prélèvements auprès de la banque.
Aujourd'hui un huissier nous envoie une mise en demeure et nous demande 750€ d'impayés (de avril 2012 à 2014),
Ma question est la suivante, n'y a t-il pas prescription d'1an ? Que dois-je répondre à l'huissier sachant que je n'ai jamais reçu de courrier d'impayés ?
Merci d'avance
Cordialement
K.

Bonjour,
Nous sommes sur un forum juridique. Les internautes y viennent pour se renseigner sur le droit. Pour ce faire, nul besoin de citer des noms de personnes ou d'entreprises. Merci d'en tenir compte, cela évite à la modération de devoir anonymiser les posts.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés